

L'association aide les particuliers dans leurs litiges

Ouest-France
Lundi 12 janvier 2004

Travaux à la maison : des conseils



Une vingtaine de personnes a participé à l'assemblée générale de l'Ami.

Vendredi, l'association des maisons individuelles (Ami) a tenu son assemblée générale au centre Savidan. Cette association, présidée par Patrice Desclaud, conseille et défend les particuliers pour la construction, la rénovation ou l'extension de leurs maisons.

Escroquerie, harcèlement, incompétence, malfaçons. Autant de problèmes rencontrés parfois par les particuliers et devant lesquels ils ne savent pas comment réagir et inter-

venir. Alors depuis 1995, l'association des maisons individuelles (Ami) se bat pour défendre ces particuliers souvent désemparés et sans défense face aux constructeurs, artisans, architectes et maîtres d'œuvre. En 2003, 143 personnes, dont 80 nouvelles, ont bénéficié des conseils et de l'aide de cette association présidée par Patrice Desclaud. L'Ami s'occupe, entre autres, de guider les particuliers dans les démarches pénales lorsque c'est nécessaire. • En 2003, l'association comptait trente litiges dont trois importants

comme, par exemple, une maison reconstruite qui menace de s'écrouler -, a expliqué le président, Patrice Desclaud. De plus, l'association décrypte avec les personnes leurs contrats et leurs devis de construction » qui comporte souvent des pièges », selon Patrice Desclaud. Pour ces conseils, l'association dispose de nombreuses fiches pratiques et plusieurs membres sont spécialisés dans le juridique et la technique.

Outre ces aides particulières, l'Ami a organisé en 2003 cinq réunions



Le président de l'Ami, Patrice Desclaud, a fondé cette association en 1995.

thématiques. L'une d'elles portait par exemple sur la réglementation thermique. Vendredi, la vingtaine de personnes présentes à l'assemblée générale de l'association a fait part de sa demande d'organiser en 2004 une réunion sur la géothermie, les maisons en bois et l'isolation thermique. Fin janvier, une réunion portera sur l'assainissement et sera dirigée par la DDE (direction départementale de l'équipement).

L'autre contact que l'association entretient avec le public est la permanence téléphonique. - En 2003, nous avons reçu 524 appels et l'on a effectué 51 visites directes », a commenté Patrice Desclaud,

Enfin, l'autre lien possible reste leur site internet (www.ami.asso.fr). Cependant, leur webmaster a démissionné. L'Ami fait donc appel aux volontaires pour reprendre la charge du site. Contact : tel. 02 96 15 98 52 Permanence les premier et troisième mardis de chaque mois au centre Savidan,